



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante et unième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 2-6 juillet 2018

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS¹

(Document établi par la FAO et l'OMS)

1. Introduction

Le présent document met en lumière les changements qui touchent les politiques de la FAO et de l'OMS ainsi que certaines questions connexes susceptibles d'intéresser ou de concerner les travaux du Codex.

2. Questions émanant conjointement de la FAO et de l'OMS:

2.1 Conférence internationale FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments

2.1.1 La FAO et l'OMS prévoient d'organiser une conférence internationale FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments du 16 au 18 avril 2019 à Genève. Elle sera préparée en coopération avec l'OMC, où se tiendra la manifestation. L'objectif de cette conférence est de mieux faire connaître diverses questions politiques et stratégiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments au plan mondial, et de renforcer l'engagement, au plus haut niveau de responsabilité, à surmonter les nouveaux défis et à accorder plus de place à la sécurité sanitaire des aliments dans l'ordre du jour international. Une fois que la note de synthèse sera terminée, elle sera mise à disposition sur les pages web de la FAO et de l'OMS consacrées à la sécurité sanitaire des aliments².

2.1.2 La conférence se déroulera comme suit:

- i) séance d'ouverture en plénière (discours de bienvenue prononcés par les directeurs exécutifs de la FAO, de l'OMS et de l'OMC),
- ii) réunion ministérielle de haut niveau (2 ou 3 groupes réunissant des ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de la sécurité alimentaire),
- iii) plusieurs débats thématiques. Ces débats porteront sur les questions de politique et de stratégie relatives à la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale.

2.1.3 Les débats aborderont les thèmes suivants (liste provisoire):

- Le coût et le fardeau des aliments insalubres et des maladies d'origine alimentaire: renforcer la sécurité sanitaire des aliments au plan mondial
- La sécurité sanitaire des aliments face au défi du changement climatique et de l'intensification durable
- Améliorer la sécurité sanitaire de l'offre alimentaire à travers des partenariats efficaces aux niveaux local et mondial
- La science et l'innovation au service de la sécurité sanitaire des aliments
- Sécurité sanitaire des aliments et échanges internationaux à l'ère numérique
- Normes alimentaires: un rôle en évolution

¹ Le présent document figure aussi au point 12 de l'ordre du jour de la soixante-quinzième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

² FAO <http://www.fao.org/food/food-safety-quality/home-page/fr/>; WHO <http://www.who.int/foodsafety/fr/>.

- Participation du consommateur: vers des régimes alimentaires sûrs et nutritifs et des systèmes alimentaires durables

2.1.4 Un groupe consultatif international, coprésidé par la FAO et l'OMS, sera créé en vue de formuler des recommandations sur les thèmes et la structure globale de la conférence. Ce groupe sera composé de cadres issus de l'ONU, d'autres organisations internationales et d'organismes régionaux clés concernés par la sécurité sanitaire des aliments (OMC, OIE, ONUDI, Banque mondiale, PAM, Union africaine, Union européenne), de représentants des donateurs ainsi que d'experts de la sécurité sanitaire des aliments chefs de file dans les domaines de la réglementation, de la recherche, du développement et du commerce. Le groupe ne devra pas compter plus de 20 membres et veillera à représenter toutes les régions.

2.2 Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments

La Conférence de la FAO a adopté la Résolution 11/2017 en juillet 2017. Le Directeur général de l'OMS a fait savoir à son homologue de la FAO que l'OMS se rangeait derrière cette initiative. En avril 2018, la FAO a soumis une proposition au Secrétariat des Nations Unies aux fins d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. Si cette dernière adoptait la proposition, la première Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments devrait avoir lieu le 7 juin 2019.

3. Questions émanant de la FAO

3.1. Questions émanant de la cent cinquante-huitième session du Conseil de la FAO

3.1.2 Cette section présente une partie des recommandations formulées à l'issue de la cent cinquante-huitième session du Conseil de la FAO (décembre 2017) susceptibles d'intéresser particulièrement la Commission du Codex Alimentarius. Sont également présentées des activités relatives aux orientations stratégiques sur des questions importantes en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les points exposés dans cette section seront brièvement expliqués dans la section suivante.

3.1.3 Le Conseil:

- a) a approuvé les modalités recommandées par la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme de la FAO ayant trait à l'utilisation de fonds issus du solde non dépensé des crédits ouverts pour 2016-2017 à l'appui du programme de la FAO relatif à la fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- b) a noté que les enjeux liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire avaient été reconnus à la vingt-troisième Conférence des Parties (COP23), donnant lieu à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, et a encouragé la FAO à poursuivre ses efforts en ce sens;
- c) a réservé un accueil favorable aux recommandations résultant de l'Évaluation de la contribution de la FAO à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (objectif stratégique 4), et a approuvé les actions proposées par la direction pour y donner suite;
- d) a pris acte de l'importance des travaux du Groupe de travail à composition non limitée du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur la nutrition, chargé d'élaborer un mandat à des fins d'examen en plénière à la quarante-cinquième session du CSA de 2018 dans le cadre du processus de convergence des politiques devant aboutir à des directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition;
- e) s'est félicité de la décision du CSA d'organiser une manifestation thématique mondiale sur l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale à sa quarante-cinquième session en 2018.

3.1.4 Outre les recommandations du Conseil de la FAO énumérées ci-dessus, la FAO a pris part à l'organisation et à la tenue du Forum mondial de l'eau, en mars 2018, puis du Colloque international sur la pollution du sol, en mai 2018. Les thèmes des deux manifestations touchent la sécurité sanitaire des aliments en jouant sur divers points de la filière alimentaire, c'est pourquoi les membres du Codex peuvent y trouver de l'intérêt.

3.2 Explication concise de la politique de la FAO et des questions connexes intéressant le Codex

3.2.1 Affectation d'une partie du solde non dépensé de la FAO au programme de la FAO relatif à la fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments

Conformément à ce qui avait été annoncé à la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité de l'agriculture a établi un groupe de travail à composition non limitée informel chargé d'examiner des solutions pour accroître et pérenniser le financement du programme de la FAO relatif à la fourniture d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises et

a dressé une liste d'éléments pour alimenter la discussion lors de la Réunion conjointe organisée à l'occasion de la cent vingt-deuxième session du Comité du Programme et de la cent soixante-neuvième session du Comité financier (novembre 2017). La Réunion conjointe a ainsi recommandé :

- «l'affectation, avec l'accord des partenaires fournisseurs de ressources, de 10 pour cent des soldes non dépensés des fonds fiduciaires du « MAFAP/FMM »³, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 0,5 million d'USD, au fonds fiduciaire sans droit de regard destiné à appuyer une solution de financement durable pour les travaux et activités de la FAO liés aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et liés au Codex Alimentarius»;
- «l'affectation de 50 pour cent du solde inutilisé des crédits ouverts pour 2016-2017, à partir d'un seuil de 5 millions d'USD et jusqu'à concurrence d'un montant maximal d'1 million d'USD, au fonds fiduciaire sans droit de regard.»

À sa cent cinquante-huitième session (Rome, 4-8 décembre 2017), le Conseil de la FAO a approuvé les recommandations susmentionnées. Au 30 avril, le montant du solde non dépensé n'était pas encore connu, sous réserve que ces affectations soient réalisées. Les discussions sont en cours au sein de la FAO en vue de proposer un dispositif de fonds fiduciaire adapté pour collecter les financements du Programme ordinaire de l'Organisation ainsi que les contributions des États Membres et des acteurs non étatiques. Ces discussions portent sur l'élaboration d'un pare-feu garantissant que les donateurs n'influencent pas les décisions à l'égard des travaux du programme de la FAO relatif à la fourniture d'avis scientifiques. Étant donné le caractère mixte de ce programme, la FAO se concerta avec l'OMS sur cette question.

3.2.2 Action commune de Koronivia pour l'agriculture

Le document CX/CAC 17/40/16 présenté l'an passé souligne combien les engagements internationaux en matière d'adaptation et d'atténuation à l'égard du changement climatique sont importants pour la sécurité sanitaire des aliments. À la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Bonn en novembre 2017 (COP23), les Parties sont convenues d'adopter l'[Action commune de Koronivia pour l'agriculture](#). Cette décision traduit la reconnaissance de plusieurs points: les vulnérabilités de l'agriculture à l'égard des changements climatiques et l'importance de ce secteur dans la réponse à y apporter, ainsi que le rôle essentiel de stratégies d'adaptation efficaces pour parvenir à la sécurité alimentaire. La FAO est un partenaire clé qui coopère avec les pays pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national (CDN) relativement au secteur agricole et les rendre plus ambitieuses. À l'heure actuelle, la FAO travaille avec 25 pays⁴ pour appuyer l'exécution des programmes d'adaptation et d'atténuation. Les phénomènes liés au changement climatique ont plusieurs répercussions sur la sécurité sanitaire des aliments, c'est pourquoi il importe que les experts de la sécurité sanitaire des aliments prennent part aux processus nationaux d'élaboration et d'actualisation des CDN afin de veiller à l'adoption des mesures d'adaptation nécessaires pour gérer efficacement les risques associés au changement climatique. Les délégués du Codex sont encouragés à prendre contact avec les coordonnateurs pour les questions de changement climatique dans leur pays (liste en lien ci-dessous) et à plaider pour l'intégration des problématiques de sécurité sanitaire des aliments dans les CDN. Rappelons que les travaux actuellement menés par le Codex sur la ciguatera, la qualité de l'eau et les mycotoxines sont tous liés aux changements climatiques.

http://unfccc.int/parties_observers/parties/national_focal_points/items/9336.php

<https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/country-directory>

La participation de la FAO au Fonds vert pour le climat s'inscrit pleinement dans le soutien plus large qu'apporte l'Organisation à ses Membres pour ce qui touche les questions climatiques, dans le cadre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique.

3.2.3 Évaluation du Programme stratégique en faveur de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (PS 4)

Le Programme stratégique en faveur de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (PS 4) couvre beaucoup de problématiques liées à la sécurité sanitaire des aliments. Une évaluation indépendante du PS 4 a été effectuée en 2017, et précise en annexe en quoi ce programme contribue à la sécurité sanitaire des aliments. Cette évaluation s'appuie sur la documentation pertinente et des entretiens avec du personnel de la FAO ainsi que d'autres parties prenantes, réalisés notamment au cours de missions sur le terrain dans une sélection de pays. Il en ressort qu'une bonne part des efforts de la FAO en faveur du

³ Il s'agit des fonds fiduciaires du Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs (MAFAP) et du Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires (FMM).

⁴ Des travaux ont été entamés dans les pays suivants: Paraguay, El Salvador, Cuba, Bolivie, Guyana, Guatemala, Afghanistan, Népal, Pakistan, Philippines, Cambodge, Vietnam, Tanzanie, Bénin, Mozambique, Gambie, Kenya, Congo, Soudan, Tunisie, Mauritanie, Kirghizistan, Arménie, Géorgie et Ouzbékistan.

développement durable sont liés à la sécurité sanitaire des aliments. De bons résultats ont été obtenus pour l'ensemble des cinq axes de la Stratégie de la FAO destinée à améliorer la sécurité sanitaire des aliments au plan mondial⁵, en particulier s'agissant de favoriser une approche scientifique de la gestion et des décisions en matière de sécurité sanitaire des aliments, de renforcer les capacités nationales de réglementation en matière de contrôle des aliments, et d'améliorer la gestion de la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne alimentaire. Chacun de ces axes est un élément clé pour promouvoir des courants d'échanges favorables à une alimentation sûre. Par conséquent, le programme de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments a nettement contribué au PS 4. L'évaluation indique toutefois qu'en dépit de l'efficacité du soutien apporté, des préoccupations se font jour concernant les capacités limitées de l'Organisation à faire face à des demandes dont l'ampleur et la complexité vont croissantes. Le rapport d'évaluation est disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-bd712e.pdf>

3.2.4 Comité de la sécurité alimentaire mondiale: Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition

Le CSA est la principale plateforme internationale et intergouvernementale, ouverte à tous, qui permet à l'ensemble des parties prenantes de travailler ensemble pour assurer à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition. Le CSA rend compte de ses activités à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et à la Conférence de la FAO. À sa quarante-quatrième session en 2017, le CSA a choisi la nutrition comme domaine thématique de ses travaux des deux prochaines années, en vue d'obtenir un consensus international et multisectoriel en faveur d'un instrument de politique permettant d'améliorer les systèmes alimentaires et d'aller vers des régimes alimentaires fondés sur des bases durables. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition ([HLPE sur la nutrition et les systèmes alimentaires](#)) a donné un fondement probant à l'action du CSA.

Une partie de cette action consiste à mettre au point des directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Une équipe technique composée de plusieurs organismes de l'ONU est en train d'élaborer le mandat pour ce travail. Le mandat devrait être approuvé par un groupe de travail à composition non limitée du CSA lors d'une réunion en juin 2018, avant d'être discuté par le bureau du CSA en juillet puis présenté en plénière en octobre 2018. C'est le Groupe de travail sur la nutrition qui se chargera d'élaborer les directives volontaires en 2019. Toutes les parties prenantes intéressées sont invitées à participer à ce processus.

Le projet de mandat couvre les questions de qualité et de sécurité sanitaire des aliments et mentionne l'ensemble des directives volontaires approuvées antérieurement. La «communauté» du Codex pourrait donc trouver grand intérêt à contribuer à cette initiative. Des points sur l'avancement du travail sont disponibles sur le site web du CSA: <http://www.fao.org/cfs/home/fr/>.

3.2.5 Manifestation thématique mondiale sur l'utilisation des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les «Directives volontaires») ont été approuvées en 2004 et constituent l'un des cinq principaux produits politiques du CSA. Le CSA assure le suivi de ses principaux produits politiques dans le cadre de manifestations thématiques mondiales organisées tous les deux ans à l'occasion de ses sessions plénières. Ainsi, lors la quarante-cinquième session du CSA prévue à Rome (Italie) du 15 au 20 octobre 2018 se tiendra une manifestation sur les Directives volontaires. La manifestation de 2018 sera l'occasion d'échanger des expériences et de faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires. Dans les Directives volontaires, la directive 9 «Sécurité sanitaire des aliments et protection des consommateurs» est un facteur essentiel de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, c'est pourquoi les délibérations et les conclusions de la manifestation thématique concernant cette directive peuvent intéresser le Codex. La préparation de la manifestation thématique mondiale en marge de la session plénière sera supervisée par le Bureau du CSA en concertation avec le Groupe consultatif et le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi. Les manifestations thématiques mondiales précédentes s'étaient fixé les objectifs suivants: i) encourager l'adoption, l'adaptation et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des directives; ii) suivre les progrès

⁵ La Stratégie de la FAO destinée à améliorer la sécurité sanitaire des aliments au plan mondial a été approuvée à la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture en 2014. Cinq éléments essentiels ont été définis pour cette stratégie: i) renforcer les capacités nationales de réglementation en matière de contrôle des aliments; ii) favoriser une approche scientifique de la gestion et des décisions en matière de sécurité sanitaire des aliments; iii) améliorer la gestion de la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne alimentaire; iv) créer des plateformes et des bases de données sur la sécurité sanitaire des aliments; et v) améliorer la collecte d'informations et les prévisions sur la sécurité sanitaire des aliments.

accomplis dans la mise en œuvre des directives aux niveaux national, régional et mondial; iii) mieux faire connaître et comprendre les directives.

3.2.6 Résistance aux antimicrobiens

La FAO est en train de pourvoir deux postes supplémentaires créés en 2017 pour appuyer la mise en œuvre de son programme sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) (poste P2 au Service de la santé animale et poste P3 à l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments). La FAO créera en outre un poste au sein du secrétariat du Groupe consultatif interinstitutions afin d'aider les sous-groupes de cet organe à mettre au point des recommandations destinées à l'ONU pour faire progresser la lutte contre la RAM.

Dans le cadre d'une collaboration tripartite, la FAO coopère avec l'OIE et l'OMS à l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation sur la RAM qui doit permettre d'examiner l'exécution du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et les effets de ce texte. Le cadre définit des indicateurs en regard desquels des données seront agrégées afin de déterminer les progrès accomplis. Ce cadre est le reflet de concertations avec les experts pertinents, dont le Groupe consultatif interinstitutions, et de consultations menées auprès du grand public. Les trois organisations concernées collaborent actuellement au lancement du cadre, à titre d'essai, avant d'y mettre la dernière main et de le publier. Un des principaux canaux de collecte des données pour alimenter les indicateurs est le [questionnaire](#) d'autoévaluation nationale élaboré dans le cadre de la collaboration tripartite, qui vient d'obtenir une deuxième salve de réponses.

De concert avec l'OIE et l'OMS, La FAO contribue également à instituer un cadre mondial de développement et de gestion; ce cadre appuiera l'élaboration, le suivi, la distribution et l'utilisation satisfaisante de nouveaux médicaments antimicrobiens, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions, tout en assurant la pérennité des antimicrobiens existants et en favorisant un accès abordable aux médicaments et outils diagnostiques existants et nouveaux, en tenant compte des besoins de tous les pays et conformément au Plan d'action mondial. Ce cadre est en cours de révision à la suite d'une consultation des États membres organisée par l'OMS en novembre dernier.

3.2.7 Colloque international sur la pollution du sol

La production animale et la transformation des denrées alimentaires, ainsi que les déchets produits par les autres activités anthropiques (eaux usées des hôpitaux et des communes, déchets industriels, etc.), rejettent des microorganismes et des produits chimiques qui contaminent les sols. Par conséquent, des bactéries pathogéniques résistantes aux antimicrobiens, des résidus d'antibiotiques, des pesticides et des métaux lourds pénètrent la chaîne alimentaire par le biais d'aliments pour animaux contaminés, de l'eau utilisée dans l'agriculture et des cultures destinées à l'alimentation humaine. L'interconnexion entre la pollution des sols et la production alimentaire a donc des conséquences directes et considérables sur la sécurité alimentaire, et met en exergue l'importance des collaborations du programme de sécurité sanitaire des aliments de la FAO et de la Division des terres et des eaux pour lutter contre ce problème crucial. En vue de mieux comprendre et définir ces interactions, plusieurs domaines thématiques transversaux étudiant le rôle des sols en tant que réservoirs et sources de contaminants alimentaires ont été inclus à l'ordre du jour du Colloque international sur la pollution du sol qui se tiendra du 2 au 4 mai 2018 au Siège de la FAO à Rome.

4. Questions émanant de l'OMS

4.1. Treizième programme général de travail

4.1.1 La nouvelle édition du programme devrait être adoptée à la soixante et onzième Assemblée mondiale de la Santé (21-26 mai 2018) et remplacer le douzième programme général de travail (2014-2019) afin d'orienter les activités de l'OMS de 2019 à 2022, conjugué aux objectifs de développement durable du Programme 2030. Ce document définit trois priorités stratégiques: 1) couverture sanitaire universelle, 2) situations d'urgence sanitaire, 3) amélioration de la santé des populations. Les travaux du Codex contribueront en particulier aux plateformes suivantes, au titre de la priorité «amélioration de la santé des populations»: «améliorer le capital humain à toutes les étapes de la vie; agir plus vite dans le domaine de la prévention des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale; lutter contre la résistance aux antimicrobiens; contrer les effets du changement climatique sur la santé». La lutte contre les maladies d'origine alimentaire est abordée spécifiquement au titre de la plateforme 5 relative au changement climatique. Le budget-programme 2020-2021 se conformera au nouveau cadre décrit par le treizième programme général de travail.

4.1.2 Les objectifs ambitieux fixés par le treizième programme général de travail seront atteints grâce à trois réorientations stratégiques: 1) défense de la santé dans toutes les politiques, en mettant notamment l'accent sur la nécessité d'établir des collaborations intersectorielles; 2) placer les pays au cœur de l'action; et 3) axer les travaux normatifs sur les incidences. Les travaux du Codex reposent déjà largement sur la collaboration intersectorielle et sont orientés par les besoins des pays; l'accent sera donc mis sur l'exécution de ces travaux aux niveaux régional et national.

4.2. Résistance aux antimicrobiens

4.2.1 À l'appui du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, l'OMS a publié de nouvelles lignes directrices⁶ pour l'utilisation chez les animaux de rente des antimicrobiens importants pour la médecine humaine⁷ en vue d'en réduire l'utilisation et ainsi de préserver leur efficacité chez l'homme.

4.2.2. En septembre 2016, à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les États Membres ont adopté la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens⁸. Conformément à cette déclaration, un Groupe spécial de coordination inter-institutions pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens a été constitué⁹.

4.2.3 Le Groupe de coordination est coprésidé par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et par le Directeur de l'OMS. À la demande de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, le secrétariat tripartite FAO/OIE/OMS est installé au siège de l'OMS à Genève.

4.2.4 La septième réunion du Groupe de coordination a eu lieu en marge de la conférence de remise du prix prince Mahidol (PMAC) à Bangkok, du 29 janvier au 1^{er} février 2018. Pour de plus amples informations sur le Groupe de coordination, y compris les comptes-rendus des réunions précédentes, veuillez cliquer sur le lien: www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/en/.

4.2.5 L'OMS, en collaboration avec la FAO et l'OIE, a mis au point un cadre mondial de suivi et d'évaluation sur la RAM, selon l'approche «Un monde, une santé», en vue de vérifier l'élaboration satisfaisante de plans d'action nationaux fondés sur cette approche.

4.2.6 L'OMS est en train d'élaborer, en collaboration avec la FAO et l'OIE, une feuille de route vers l'établissement d'un cadre mondial de développement et de gestion pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, dans le but de faciliter l'accès aux agents antimicrobiens dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) tout en préservant l'efficacité des produits existants.

4.3 Alcool

4.3.1 Chaque année, plus de trois millions de morts dans le monde résultent de l'usage nocif de l'alcool, et 5,1 pour cent de la charge mondiale de la morbidité et des incapacités sont imputables à l'alcool, selon le calcul du nombre d'années de vie corrigé du facteur invalidité (AVCI). La consommation d'alcool cause la mort et des incapacités à des stades relativement précoces: 25 pour cent des décès parmi les 20-39 ans sont imputables à l'alcool, ce qui réduit les capacités d'une cohorte productive économiquement.

4.3.2 L'usage nocif de l'alcool est un obstacle majeur au développement durable, avec des incidences sur la santé et le bien-être des consommateurs, de leurs amis, de leur famille et de leurs collègues, ce qui peut altérer le tissu social et économique. La consommation nocive d'alcool est une variable causale de plus de 200 maladies et incapacités; elle joue sur la santé maternelle et le développement de l'enfant, les maladies non transmissibles comme le cancer, la violence, la sécurité routière, la santé mentale et les maladies infectieuses comme la tuberculose et le VIH/SIDA.

4.3.3 La Stratégie mondiale de l'OMS visant à réduire l'usage nocif de l'alcool (2010), le Plan d'action mondial de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles 2013-2020 ainsi que l'objectif sanitaire 3.5 des ODD du Programme 2030 («Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool») indiquent clairement que la communauté internationale s'engage à agir davantage, à tous les niveaux, pour réduire l'usage nocif de l'alcool.

4.3.4 Récemment, les attentes concernant l'établissement de normes de protection des consommateurs se sont nettement accentuées. Ces normes pourraient définir ce qu'est une boisson alcoolisée, encadrer l'étiquetage de la teneur en alcool, des ingrédients et de la valeur calorique, et imposer un étiquetage visant à alerter les consommateurs sur les risques sanitaires liés à la consommation d'alcool. Les travaux en cours du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires sont l'occasion de répondre à ces attentes.

5. Recommandations

Le Comité/la Commission sont invités à prendre acte des informations présentées dans ce document et à prendre les mesures nécessaires pour que les politiques des organisations de tutelle en tiennent compte dans toute la mesure du possible.

⁶ http://www.who.int/foodsafety/areas_work/antimicrobial-resistance/cia_guidelines/en/

⁷ <http://www.who.int/foodsafety/publications/antimicrobials-fifth/en/>

⁸ http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/3

⁹ <https://www.un.org/sg/fr/content/sg/personnel-appointments/2017-03-17/interagency-coordination-group-antimicrobial-resistance>